BURKINA FASO

IV REPUBLIQUE
PREMIERE LEGISLATURE

La patrie ou la Mort , Nous Vaincrons !

ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

LOI N° 47 /93/ADP

portant autorisation de ratification du Traité instituant une organisation intégrée de l'industrie des assurances dans les Etats Africains, signé le 10 Juillet 1992.

L'ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

VU La Constitution ;

VU La Résolution N°01/ADP du 17 Juin 1992 portant validation du mandat des Députés ;

A délibéré en sa séance du 15 Décembre 1993
et adopté la Loi dont la teneur suit :

ARTICLE 1er : Le Gouvernement est autorisé à ratifier le Traité instituant une organisation intégrée de l'industrie des assurances dans les Etats Africains, signé à YAOUNDE le 10 Juillet 1992 par les Ministres des Finances de la Zone Franc, porteurs des pleins pouvoirs les autorisant à engager les Gouvernements des Etats ci- après mentionnés:

- République du Bénin
- Burkina Faso
- République du Cameroun
- République Centrafricaine
- République du Congo
- République de Côte d'Ivoire
- République Gabonnaise
- République du Niger
- République du Sénégal
- République Togolaise
- République du Tchad
- République du Mali
- République de Guinée Equatoriale
- République Fédérale Islamique des Comores

ARTICLE 2 : La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Ainsi fait et délébéré en séance publique
à Ouagadougou le 15 Décembre 1993 .

Le Secrétaire de Séance

Batio Isaïe TRAORE/

Le Président

Dr Bongnessan Arsène YE/